

*Privilège—M. R. Stewart*

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis très heureux de ce que vient de dire le très honorable député, tout comme j'ai accueilli avec bonheur la longue conversation que nous avons eue à ce sujet ce matin. Je dois dire que c'est typique de lui de discuter personnellement de toute divergence d'opinion; il l'a d'ailleurs toujours fait. Je crois que cette attitude est à l'honneur de l'institution du Parlement.

Dans les circonstances, le très honorable député et moi-même avons discuté du fait auquel sa motion se rapporte. Je me souviens très bien des faits. Ce jour-là, lorsqu'il a parlé de sa motion au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), c'est ainsi qu'il l'a présentée. Lorsqu'il l'a proposée à la Chambre, il a omis de nommer celui qui l'appuyait. J'ai regardé dans la direction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, un geste tout à fait volontaire. Évidemment, je n'avais pas été avisé à l'avance de la présentation de cette motion en raison de sa nature même. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est peut-être senti obligé, dans les circonstances, de hocher la tête dans l'affirmative, ce qu'il a fait; j'ai donc annoncé qu'il appuyait la motion. Il s'est agi, je le répète, d'un geste totalement volontaire de ma part car le très honorable représentant n'avait pas encore mentionné de co-motionnaire.

Après que la question eût été acceptée par la Chambre, mise aux voix et adoptée, le très honorable représentant est en effet intervenu pour signaler que le co-motionnaire auquel il songeait était le député de Vegreville (M. Mazankowski). A ce moment-là, j'avais toutefois déjà accordé la parole à un autre député désireux de proposer une motion, et cette dernière intervention du très honorable représentant devint donc un aparté dont le hansard ne rendit pas compte. Et même maintenant qu'on s'y reporte, je ne vois pas comment le hansard aurait pu en rendre compte. Cette affaire met cependant en lumière un grave dilemme que posent les interventions de ce genre, et à moins que la présidence n'en prenne officiellement acte, le hansard ne peut en rendre compte. Il s'agit là d'une situation très délicate.

Le très honorable représentant a très bien expliqué que lui et la présidence avaient été mis dans une situation particulière dans de telles conditions, une situation qui peut surgir dans le feu de l'action, et particulièrement à l'appel des motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement. Je me réjouis, tout comme la Chambre sans doute, que la difficulté ait été parfaitement résolue.

M. STEWART (COCHRANE)—LES DÉCLARATIONS DES DÉPUTÉS DE THUNDER BAY ET DE TIMMINS CONCERNANT LA REPRÉSENTATION DES COMMETTANTS PAR LE DÉPUTÉ

**M. Ralph Stewart (Cochrane):** Monsieur l'Orateur, j'ai le triste devoir de soulever aujourd'hui la question de privilège par suite de propos tenus en public et à la télévision par deux collègues de la Chambre. A mon avis, l'affaire touche au cœur

[M. Diefenbaker.]

même de notre régime démocratique parlementaire, car il y a remise en question de la capacité d'un député élu à la Chambre de représenter ses commettants eu égard à son affiliation politique.

A l'origine de l'affaire se trouvent le député de Timmins (M. Roy) et le député de Thunder Bay (M. Penner) qui ont informé publiquement mes commettants de la circonscription de Cochrane que je ne suis plus en mesure de les représenter convenablement ici, puisque j'ai changé de parti politique. En outre, on a dit à la population qui habite la partie nord de la circonscription qu'elle devait présenter ses instances au député de Thunder Bay, et à la population du sud de la circonscription, on a conseillé de s'adresser au député de Timmins pour exposer ses problèmes ou doléances.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Stewart (Cochrane):** Ces deux députés prétendent maintenant assumer la représentation à la Chambre de la circonscription de Cochrane.

Cela n'a servi qu'à embrouiller davantage mes commettants. Tout d'abord, le remaniement de la carte électorale en avait embrouillé beaucoup. Puis, on a compliqué les choses en remettant les élections à plus tard. Enfin, quand je suis passé à l'opposition à la Chambre et que j'ai annoncé mon intention de continuer à représenter la population de la circonscription de Cochrane, celle-ci savait au moins à quoi s'en tenir. Mais tout de suite après, mes deux collègues du Nord ont décidé de faire leur déclaration, et je vous laisse le soin d'imaginer la confusion qui règne dans l'esprit de mes commettants.

Le danger de ces observations est qu'elles remettent en question la valeur de notre régime de gouvernement. Si l'on suit logiquement le raisonnement de ces messieurs, les députés qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, ne représentent personne. En d'autres termes, l'affiliation politique à elle seule déterminerait si un député représente ses commettants ou non.

A maintes reprises, j'ai dit à mes commettants que je ne croyais pas au sectarisme politique une fois la campagne électorale terminée. Une fois élu, je représente tous mes commettants, qu'ils soient d'allégeance libérale, conservatrice, néo-démocrate, créditiste, ou qu'ils soient apolitiques.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stewart (Cochrane):** Je crois que c'est là la base de notre régime démocratique. Ni le député de Timmins ni le député de Thunder Bay n'ont été élus par les citoyens de Cochrane. Je suis leur unique représentant et je continuerai de l'être jusqu'aux prochaines élections et, je l'espère, pour de nombreuses années encore. Ils ne devraient s'inquiéter ni l'un ni l'autre de la façon dont les électeurs de Cochrane seront représentés parce que depuis onze ans, ils sont plutôt satisfaits de mes services. Je n'ai pas besoin de leur aide.

Ma position s'appuie sur des précédents. J'aimerais citer un passage de la 19<sup>e</sup> édition de May, à la page 151: